

- Un terrain facile par temps sec peut devenir dangereux par temps de pluie.
- Un sentier sec en septembre peut être enneigé en juillet et s'avérer très dangereux.
- Les passerelles givrées ou humides sont souvent glissantes.
- Une journée commencée sous un beau soleil peut s'achever sous la pluie, la neige ou le brouillard.
- S'il fait encore doux à 1 500 m, il fera beaucoup plus froid à 2 500 m.
- L'altitude réduit les capacités physiques des individus même entraînés.

Il faut donc être prévoyant et adapter son itinéraire et son équipement à ses moyens physiques et aux conditions météorologiques.

### La réglementation du parc national

Un parc national est un territoire naturel, ouvert à tous, mais protégé par une réglementation qui relève d'un code de bonne conduite :

- Pas de chien, même tenu en laisse pour la tranquillité des animaux sauvages et domestiques.
- Ni cueillette, ni prélèvement. Animaux, plantes, minéraux et fossiles appartiennent au paysage.
- Pas d'arme, ici tous les animaux sont protégés.
- Pas de déchets, pour conserver la nature propre.
- Pas de feu, pour éviter incendies et dégradations du sol.
- Pas de camping, pour préserver la beauté des sites et éviter les pollutions.
- Bivouac réglementé autorisé à plus d'une heure de marche des limites du parc national ou d'un accès routier, entre 19h et 9h.
- Pas de véhicule, ni de V.T.T. ; cet espace se découvre à pied, circulation interdite en dehors des voies autorisées.
- Ni bruit, ni dérangement pour la quiétude de tous.
- Pas de parapente ou autres sports aériens, le survol à moins de 1 000 m du sol est interdit pour la tranquillité de la faune sauvage.

### Le camping

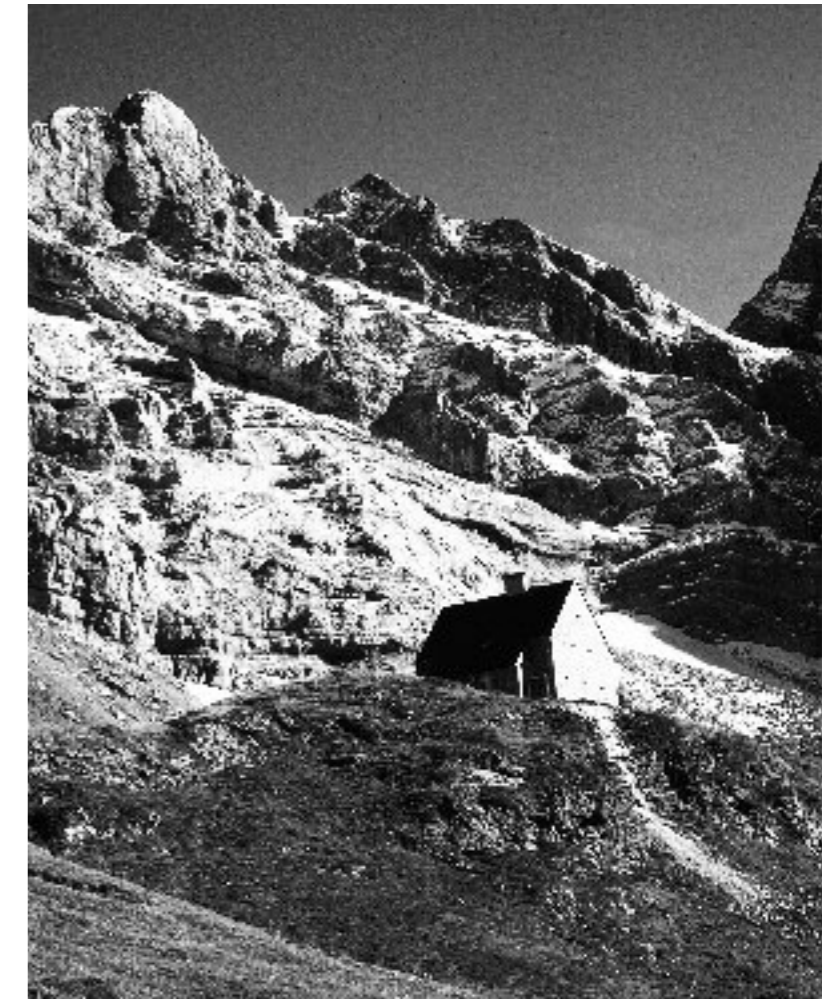
Il n'est pas autorisé dans le parc national. Cependant, il est possible de bivouaquer : petite tente montée la nuit ou en cas d'intempéries, démontée dès le matin (19h/9h), installée à plus d'une heure de marche de tout accès motorisé. Dans le Parc national espagnol d'Ordesa et du Mont Perdu, le camping est également interdit. Seul le bivouac est autorisé : monter une petite tente le soir et la démonter le matin, au-dessus des altitudes suivantes : 2 100 m dans le secteur d'Ordesa (crampons de Soaso), 2 500 m dans le secteur de Pineta (lac Glacé ou de Marboré), 1 800 m dans le secteur d'Añisclo (Fon Blanca) et Escuain (piste La valle).

Attention : le caravaning ou l'usage de camping-cars sont également interdits la nuit sur les routes et parkings pénétrant dans le parc national.

En dehors de l'été et des périodes gardées, vous pouvez vous adresser directement au propriétaire :

- **Parc national des Pyrénées (PNP)**  
2, rue du IV Septembre - BP 736  
65007 Tarbes cedex  
Tél : 05 62 54 16 40  
E-mail : pyrenees.parc.national@espaces-naturels.fr  
Site internet : www.parc-pyrenees.com
- **Club Alpin Français (CAF)**
  - Tarbes Tél : 05 62 36 93 23  
du lundi au vendredi de 14h à 19h
  - Lourdes Cauterets Tél : 05 62 42 13 67  
du mardi au jeudi de 17h à 19h  
le vendredi de 18h30 à 20h
  - Bagnères Tél : 05 62 95 51 60
  - Pau Tél : 05 59 27 71 81  
mercredi et jeudi 18h - 19h / vendredi 18h - 20h
- **Commission Syndicale de la vallée de Saint-Savin (CSVSS)**  
Tél : 05 62 92 70 52  
du lundi au vendredi 9h à 12h - 13h30 à 17h
- **ASPTT Toulouse** Tél : 05 61 14 86 00  
du lundi au vendredi (horaires sur répondeur)
- **Commune de Saint-Lary** Tél : 05 62 40 87 87
- **Commune de Barèges** Tél : 05 62 92 68 01

## Refuges situés dans le Parc national des Pyrénées et ses alentours



Pour découvrir la montagne et le Parc national des Pyrénées en été, il existe différentes possibilités :

- Soit randonner en étoile à partir d'un hébergement situé en dehors du parc national : gîtes ruraux, hôtels, campings, locations diverses ... (cf. fiche «Mode d'emploi»),
- Soit faire la traversée de la chaîne pyrénéenne (45 jours d'Hendaye à Banyuls) et du Parc national des Pyrénées (8 jours de la vallée d'Aspe à la vallée d'Aure), en allant de refuge en refuge.

La traversée de la chaîne pyrénéenne peut se réaliser par :

- Le GR 10, dont les itinéraires passent dans le Parc national des Pyrénées et dans les vallées, accessible à tous les bons marcheurs.
- La Haute Randonnée Pyrénéenne (HRP), dont les itinéraires passent uniquement en zone de haute montagne et réservée aux randonneurs ayant une bonne expérience de la montagne.

## Qu'est-ce qu'un refuge ?

Autrefois simples abris d'altitude pouvant servir de camps de base aux alpinistes, ils sont devenus la halte des randonneurs confirmés qui traversent le parc national et, de plus en plus, une randonnée en soi.

Les refuges ne sont, par définition, pas accessibles en voiture.

Ouverts à tous, les refuges ne sont pas des hôtels mais des hébergements aux conditions de séjour plus rustiques. Ils sont tenus en été par des gardiens qui ont choisi ce mode de vie particulier quelques mois par an, coupés des vallées, mais au cœur de la nature.

Dans un refuge, quelques règles de vie commune s'imposent : respect des autres, des horaires et du silence, rangement, propreté... En les suivant, vous profiterez au mieux de votre passage et votre « montée au refuge » restera parmi vos meilleurs souvenirs montagnards.

## Fonctionnement des refuges

### La réservation

- Obligatoire pour les groupes, 2 mois à l'avance minimum.
- Obligatoire pour les individuels 48 heures à l'avance pendant la saison estivale. Fortement recommandée, en dehors des mois de juillet et août, pour les individuels dans les refuges appartenant au Parc national des Pyrénées.

Ils ne sont gardés en général que l'été et à certaines périodes au printemps.

En hiver, une partie reste ouverte et peut servir d'abri uniquement. La plupart disposent de radio-téléphone pour les secours.

### Les services

- Hébergement pour la nuit qui demeure leur vocation principale (nuitée de 10 € à 19 €).
- Restauration pour les refuges gardés (repas environ 15 €).
- Information sur la montagne : météo, itinéraires...
- Alerte des services de secours.
- Défibrillateur en cas d'urgence dans chaque refuge du parc national.

Les refuges offrent un couchage en dortoirs de grande capacité. Les plus récents disposent de modules de taille plus réduite. Seuls sont fournis les matelas et couvertures. Pour ceux qui ne désirent pas prendre le repas proposé par le gardien, une salle hors-sac est prévue. Les équipements sanitaires sont rustiques.

## Conseils aux randonneurs

La pratique de la randonnée sur sentier n'exige pas de qualités physiques particulières mais demande une bonne forme générale, un peu d'entraînement si possible et de la prudence.

## Refuges situés dans le Parc national des Pyrénées

Nom du refuge	Altitude	Nbre de places en été	Propriétaire	Dates de gardiennage <sup>(1)</sup>	Réf. cartes IGN TOP 25	Téléphone (été) <sup>(2)</sup>
<b>Vallée d'Aure</b>						
Barroude	2 377m	35	PNP	15 juin/15 septembre	1748 ET	05 62 39 61 10
<b>Vallée de Luz</b>						
Espuguettes	2 027m	60	PNP	15 juin/15 septembre	1748 OT	05 62 92 40 63
Brèche de Roland	2 557m	57	CAF Tarbes	29 mai/30 septembre	1748 OT	06 83 38 13 24
Baysselance	2 651m	58	CAF Bordeaux	20 mai/30 septembre	1647 OT	05 62 92 40 25
Tuquerouye	2 660m	12	CAF Lourdes	Non gardé	1748 OT	-
<b>Vallée de Caunterets</b>						
Oulettes de Gaube	2 151m	75	CAF Lourdes	1er juin/30 septembre	1647 OT	05 62 92 62 97 ou 06 08 46 89 89
Wallon-Marcadau	1 865m	120	CAF Tarbes	02 juin /30 septembre	1647 OT	05 62 92 64 28 ou 05 61 85 93 43
Ilhéou	1 988m	19	CSVSS	1er juin/1er octobre	1647 OT	06 88 43 55 17
<b>Val d'Azun</b>						
Migouélou	2 278m	35	PNP	15 juin/15 septembre	1647 OT	05 62 97 44 92
Larribet	2 072m	60	CAF Lourdes	1er juin/30 septembre	1647 OT	05 62 97 25 39
Ledormeur	1 970m	12	CAF Tarbes	non gardé	1647 OT	-
<b>Vallée d'Ossau</b>						
Arrémoulit	2 305m	29	CAF Pau	1er juin/30 septembre	1547 OT	05 59 05 31 79
Pombie	2 032m	50	CAF Pau	1er juin/30 septembre	1547 OT	05 59 05 31 78
Ayous	1 980m	50	PNP	15 juin/15 septembre	1547 OT	05 59 05 37 00
<b>Vallée d'Aspe</b>						
Arlet	1 986m	43	PNP	15 juin/15 septembre	1547 OT	05 59 36 00 99

(1) en fonction du calendrier, certaines dates de gardiennage peuvent être décalées au week-end le plus proche.

(2) Les coordonnées téléphoniques des gardiens de refuge du PNP sont indiquées sur le site internet du PNP.

Refuges situés en Espagne : (réservation obligatoire) cartes PNOMP 1/50 000

- Refuge de Goriz, dans le Parc national d'Ordesa et du Mont-Perdu, 2 160m, 100 places, ouvert toute l'année, Tél : 00 349 74 34 12 01
- Refuge de Resposuso, côté espagnol du Balaïtous, 2 200m, 120 places, ouvert toute l'année, Tél : 00 349 74 33 75 56
- Refuge de Pineta, 71 places, 2 kms avant le Parador, accessible en voiture, ouvert toute l'année, Tél : 00 349 74 50 12 03

## Refuges situés aux alentours du Parc national des Pyrénées

Nom du refuge	Altitude	Nbre de places en été	Propriétaire	Dates de gardiennage	Réf. cartes IGN TOP 25	Téléphone (été)
<b>Vallée d'Aure</b>						
L'Oule	1 820m	26	Commune St Lary	1er juin/15 septembre	1748 ET	05 62 98 48 62
Bastan	2 250m	20	ASPTT Toulouse	1er juin/30 septembre	1748 ET	05 62 98 48 80
<b>Vallée de Campan</b>						
Campana de Cloutou	2 200m	25	CAF Bagnères	1er juin/30 septembre	1748 ET	05 62 91 87 47 ou 06 16 66 30 37
<b>Vallée de Luz</b>						
La Glère	2 140m	60	CAF Lourdes	1er février/30 septembre	1748 OT	06 80 01 25 64
Packe	2 524m	8	CAF Lourdes	non gardé	1748 OT	-
<b>Vallée de Caunterets</b>						
Estom	1 804m	30	CSVSS	1er juin/30 septembre	1748 OT	05 62 92 07 18
Russell	1 980m	12	CAF Tarbes	non gardé	1748 OT	-
<b>Vallée d'Aspe</b>						
Larry	1 724m	8	PNP	non gardé	1547 OT	-